

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 21 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

22-DCM-DGS-039

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 21 MARS à quatorze heures et 2 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2022.

OBJET DE LA DELIBERATION : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANCAISE AU PROFIT DE L'UKRAINE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Isabelle ROGER - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Eric GALIANO - Graziella PIRAS - Thomas MICHEL - Cédric GINER - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Martine CABOT - Eric JOFFRE - Viviane TIAR.

POUVOIRS : Jean-Michel PEYRATOUT à Hervé STASSINOS - Chantal JOVER à Cédric GINER - Marine DESIDERI à Jean-François PLANES - Bernard PEZERY à Armand CABRERA - Marina BRONDINO à Eric JOFFRE - Valérie POZZO DI BORGO à Denis TENDIL.

ABSENT : Néant

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY

DEBUT DE SEANCE : 14h02

=====
Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis le 24 février 2022, l'armée russe a lancé une offensive massive contre l'Ukraine, provoquant une situation dramatique pour les civils qui ont plus que jamais besoin de la solidarité internationale.

La Croix-Rouge française s'est mobilisée et récolte les dons et les subventions en direction des populations sévèrement touchées.

22-DCM-DGS-039

Dans ce cadre, la commune du Pradet s'est mobilisée et organise une journée de solidarité le 19 mars 2022 dont les recettes seront reversées intégralement à La Croix Rouge Française.

De même, la commune propose d'abonder cette somme par le reversement de l'équivalent du montant des recettes du Carrousel sur la semaine du 15 au 20 mars inclus.

Le montant de la subvention n'est pas connu au moment de l'envoi des dossiers du Conseil municipal. De ce fait, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter sur table, le lundi 21 mars 2022, une modification de la présente délibération permettant de préciser le montant de la subvention versée par la commune à La Croix-Rouge française.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

33 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS**

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .
--

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.
--